

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance X
3 Situation en République du Mali
4 *Affaire Le Procureur c. Al Hassan Ag Abdoul Aziz Ag Mohamed Ag Mahmoud* –
5 n° ICC-01/12-01/18
6 Juge Antoine Kesia-Mbe Mindua, Président — Juge Tomoko Akane — Juge
7 Kimberly Prost
8 Procès — Salle d’audience n° 3
9 Mercredi 28 avril 2021
10 *(L’audience est ouverte en public à 9 h 32)*
11 M^{me} L’HUISSIER : [09:32:07] Veuillez vous lever.
12 L’audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
13 Veuillez vous asseoir.
14 *(Le témoin est présent dans le prétoire)*
15 TÉMOIN : MLI-OTP-P-0631
16 *(Le témoin s’exprimera en anglais)*
17 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:32:25] L’audience est ouverte.
18 Monsieur le greffier d’audience, veuillez appeler l’affaire, s’il vous plaît.
19 M. LE GREFFIER (interprétation) : [09:32:48] Bonjour, Monsieur le Président, bonjour
20 Mesdames les juges. Situation en République du Mali, dans l’affaire *Le Procureur c.*
21 *Al Hassan Ag Abdoul Aziz Ag Mohamed Ag Mahmoud*. Référence de l’affaire ICC-01/12-
22 01/18.
23 Et nous sommes en audience publique.
24 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:33:09] Merci beaucoup, Monsieur le
25 greffier.
26 Bonjour à toutes et à tous. Nous allons commencer avec les présentations comme
27 d’habitude, en commençant avec le Bureau du Procureur.
28 M^{me} SACCHI (interprétation) : [09:33:25] Bonjour Monsieur le Président. Bonjour

1 Mesdames les juges. Nous avons pour l'Accusation aujourd'hui, moi-même, Paola
2 Sacchi et M^e Gilles Dutertre.

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:33:36] Merci beaucoup, Madame la
4 Procureur.

5 Je me tourne vers la Défense.

6 Maître.

7 M^e SUTHERLAND (interprétation) : [09:33:43] Bonjour, Monsieur le Président,
8 bonjour Mesdames les juges.

9 Nous avons, pour représenter M. Al Hassan ce matin, M^e Melinda Taylor,
10 M^e... M^{me} Dolly Chahla. Nous avons également M. Shan Patel, et moi-même M^e
11 Kirsty Sutherland.

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:34:05] Merci beaucoup, Maître Sutherland.

13 Je me tourne vers les représentants légaux des victimes, Maître.

14 M^e KASSONGO : [09:34:10] Merci beaucoup, Monsieur le Président.

15 Bonjour, Mesdames les juges, bonjour à tous.

16 L'équipe des représentants légaux des victimes, à ce jour, est composée de
17 M^{me} Claire Laplace qui m'assiste, et moi-même Maître Kassongo ; nous tenons à
18 vous remercier.

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:34:25] Merci beaucoup, Maître Kassongo.

20 Ce matin, nous commençons l'audition, du 30^e témoin du Procureur. Il s'agit du
21 témoin P-0631. Voilà.

22 Alors, je me tourne vers le témoin.

23 Bonjour, Monsieur le témoin. Est-ce que vous m'entendez ?

24 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:34:52] Bonjour. Oui, je vous entends.

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:34:57] Merci beaucoup.

26 Au nom de la Chambre, j'aimerais vous souhaiter la bienvenue. Vous allez déposer
27 en vue d'aider la Chambre à faire la vérité dans l'affaire concernant M. Al Hassan.

28 Comme vous le savez, des mesures de protection ont été mises en place afin que

1 votre identité ne soit pas révélée au public. Ainsi, chaque fois que vous devrez
2 donner des détails qui risqueraient de dévoiler votre identité, nous en parlerons à
3 huis clos partiel. Voilà. J'espère que vous avez bien compris.

4 Je vais maintenant procéder à votre engagement solennel en vertu de la règle 66
5 paragraphe premier du Règlement de procédure et de preuve.

6 Alors, sur votre table, vous avez un papier contenant cette... la formule solennelle
7 que vous allez prononcer. C'est bien ça.

8 Vous m'entendez, Monsieur le témoin ?

9 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:36:24] Oui, oui, je vous entends, Monsieur le
10 Président.

11 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:36:27] Très bien.

12 Alors, je vous demande de lire l'engagement solennel que vous avez devant vous, à
13 haute voix, s'il vous plaît.

14 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:36:38] Je déclare solennellement que je dirai la
15 vérité, toute la vérité et rien que la vérité.

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:36:51] Merci beaucoup, Monsieur le
17 témoin.

18 Vous êtes maintenant sous serment. Les représentants de la Section de l'aide aux
19 victimes et aux témoins, ainsi que les représentants de l'Accusation vous ont déjà
20 expliqué ce que cela signifie.

21 Et j'ai quelques conseils d'ordre pratique pour vous en ce qui concerne votre prise de
22 parole.

23 Comme vous le savez sans doute, tout ce qui est dit dans ce prétoire est transcrit par
24 des sténotypistes et traduit en plusieurs langues par des interprètes. Il est donc
25 important de parler clairement et lentement. Si vous voulez intervenir, ou si vous
26 avez une question, vous la... vous levez la main pour indiquer que vous souhaitez
27 prendre la parole. Voilà.

28 Je compte sur votre expérience pour appliquer ce que je viens de dire.

1 Nous allons donc passer à votre interrogatoire principal, et je vais passer la parole au
2 Bureau du Procureur.

3 Madame la Procureur.

4 M^{me} SACCHI (interprétation) : [09:38:27] Merci, Monsieur le Président.

5 QUESTIONS DU PROCUREUR

6 PAR M^{me} SACCHI (interprétation) : [09:38:34]

7 Q. [09:38:35] Bonjour, Monsieur le témoin.

8 Comme le Président de la Chambre vient de vous le dire, il est essentiel que vous
9 vous exprimiez lentement.

10 Monsieur le témoin, je vais commencer par vous poser quelques questions relatives à
11 votre parcours personnel, à la suite de quoi, nous aborderons les trois projets dans
12 les cadres desquels vous avez travaillé en l'espèce.

13 M^{me} SACCHI (interprétation) : [09:38:57] Monsieur le Président, pourrions-nous
14 passer à huis clos partiel, pour environ quatre minutes seulement, parce que je
15 souhaite lui poser des questions qui risquent de dévoiler son identité.

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:39:09] Monsieur le greffier, huis clos
17 partiel, s'il vous plaît.

18 *(Passage en audience à huis clos partiel à 9 h 39)*

19 M. LE GREFFIER (interprétation) : [09:39:24] Nous sommes à huis clos partiel,
20 Monsieur le Président.

21 (Expurgée)

22 (Expurgée)

23 (Expurgée)

24 (Expurgée)

25 (Expurgée)

26 (Expurgée)

27 (Expurgée)

28 (Expurgée)

- 1 (Expurgée)
- 2 (Expurgée)
- 3 (Expurgée)
- 4 (Expurgée)
- 5 (Expurgée)
- 6 (Expurgée)
- 7 (Expurgée)
- 8 (Expurgée)
- 9 (Expurgée)
- 10 (Expurgée)
- 11 (Expurgée)
- 12 (Expurgée)
- 13 (Expurgée)
- 14 (Expurgée)
- 15 (Expurgée)
- 16 (Expurgée)
- 17 (Expurgée)
- 18 (Expurgée)
- 19 (Expurgée)
- 20 (Expurgée)
- 21 (Expurgée)
- 22 (Expurgée)

23 *(Passage en audience publique à 9 h 41)*

24 M. LE GREFFIER (interprétation) : [09:41:58] Nous sommes à nouveau en audience
25 publique, Monsieur le Président.

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:42:06] Merci beaucoup.

27 Madame la Procureur ?

28 M^{me} SACCHI (interprétation) : [09:42:11]

1 Q. [09:42:12] Monsieur le témoin, alors, n'oubliez pas que nous sommes en audience
2 publique, et est-ce que vous pourriez nous dire depuis quand vous avez votre
3 emploi actuel ?

4 R. [09:42:26] Alors, pour ce qui est de ma fonction actuelle, donc, en fait, je... j'ai
5 d'abord eu un premier contrat à court terme, qui a commencé en octobre 2017,
6 jusqu'à la fin de l'année 2017, et puis, ensuite, c'est en juillet 2018 que j'ai intégré la
7 fonction que j'occupe maintenant.

8 Q. [09:42:51] Et sur quel type de projet est-ce que vous travaillez normalement ?

9 R. [09:43:01] Alors, nous avons plusieurs projets, il y a eu des... plusieurs demandes.
10 En général, il s'agit d'imagerie. Nous travaillons sur différents types d'imageries,
11 depuis les imageries satellitaire jusqu'au... jusqu'à l'imagerie terrestre. Nous
12 travaillons également avec des informations géographiques et spatiales. Nous
13 travaillons également sur des informations 3D, dérivées de différentes
14 méthodologies, d'ailleurs ; je pense par exemple au... au scanning 3D et à la
15 méthodologie que l'on appelle la photogrammétrie.

16 Q. [09:43:51] Monsieur le témoin, pourriez-vous prendre l'intercalaire 1 de votre
17 dossier, MLI-OTP-0078-0251 ?

18 M^{me} SACCHI (interprétation) : [09:44:07] Et Monsieur le Président, cela figure donc à
19 l'intercalaire 1 du dossier électronique. Et étant donné que le nom du témoin figure
20 sur ce document, il ne doit pas être affiché pour le public.

21 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

22 Q. [09:44:26] Vous le voyez ?

23 R. [09:44:28] Oui, je le vois.

24 Q. [09:44:30] Monsieur le témoin, est-ce que vous reconnaissez ce document ?

25 R. [09:44:33] Oui.

26 Q. [09:44:34] De quoi s'agit-il ?

27 R. [09:44:38] Il s'agit de mon curriculum vitæ.

28 M^{me} SACCHI (interprétation) : [09:44:42] Monsieur le Président, avant que je ne

1 poursuite mes questions, je... je vous indique d'ores et déjà que je vais poser des
2 questions directrices au témoin, parce qu'il ne s'agit pas d'un témoin qui va
3 témoigner sur les faits — il ne s'agit pas d'un témoin, donc, factuel — et les
4 informations figurent déjà dans le rapport du témoin ; il s'agit d'informations qui
5 sont purement techniques. En conséquence, poser des questions directrices ne va
6 absolument pas léser la Défense.

7 Et puis, en dernier lieu, cela est tout à fait conforme au paragraphe 48 de la décision
8 relative à la conduite de la procédure, et nous pensons que poser des questions ainsi
9 permettra au témoin de se concentrer sur l'essentiel, et ce de façon succincte et
10 précise.

11 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:45:31] Je suis d'accord avec vous, Madame
12 la Procureur, ça ne va pas léser la Défense, et c'est conforme à nos directives. Allez-y,
13 s'il vous plaît.

14 M^{me} SACCHI (interprétation) : [09:45:41] Merci, Monsieur le Président.

15 Q. [09:45:43] Monsieur le témoin, je vais maintenant vous poser quelques questions
16 eu égard au premier projet sur lequel vous avez travaillé dans le cadre de notre
17 affaire. Entre la fin de l'année 2018 et le début de l'année 2019, vous avez préparé un
18 rapport destiné au Bureau du Procureur, un rapport sur des images panoramiques ;
19 est-ce bien exact ?

20 R. [09:46:12] Oui, c'est exact.

21 Q. [09:46:14] Qui est la personne qui vous a donné vos consignes ?

22 R. [09:46:18] Les consignes ont été préparées par l'équipe... par l'équipe qui
23 travaillait sur cette affaire ; il s'agissait donc du TSL (*sic*) et des membres de cette
24 équipe.

25 Q. [09:46:36] Et quel est le nom du STL ?

26 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : [09:46:42] Précision de l'interprète : donc, il
27 s'agissait, donc, des instructions qui m'avaient été données par le premier substitut
28 du Procureur.

1 M^{me} SACCHI (interprétation) : [09:46:50] Quel est le nom du premier substitut du
2 Procureur ?

3 R. [09:46:54] Il s'agit de M^e Gilles Dutertre.

4 Q. [09:46:56] On vous a demandé de pixelliser, donc, les... les visages de personnes
5 que l'on voyait sur des panoramiques de Tombouctou qui avait été créés par un de
6 vos collègues ; est-ce exact ?

7 R. [09:47:10] Oui, je confirme tout à fait cela.

8 M^{me} SACCHI (interprétation) : [09:47:13] Monsieur le Président, lorsque je parle du
9 collègue du témoin, je fais référence au témoin P-0127.

10 Q. [09:47:22] Et, en outre, on vous a demandé de recadrer 101 photos panoramiques,
11 qui avaient été choisies par l'équipe parmi toutes... parmi tous les panoramiques ;
12 est-ce bien exact ?

13 R. [09:47:38] Oui, c'est exact.

14 Q. [09:47:45] Est-ce que vous pourriez maintenant prendre l'intercalaire 3 de votre
15 classeur ? Il s'agit du document MLI-OTP-0069-1320 — et cela correspond donc à
16 l'intercalaire 3 du dossier électronique.

17 M^{me} SACCHI (interprétation) : [09:48:01] Monsieur le Président, une fois de plus, le
18 nom du témoin figure sur ce document, ce qui fait que le document ne doit pas être
19 affiché pour le public.

20 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

21 Q. [09:48:17] Est-ce que vous l'avez trouvé, Monsieur ?

22 R. [09:48:21] Oui.

23 Q. [09:48:22] De... Sur quoi porte ce rapport ?

24 R. [09:48:24] Donc, il s'agit d'un rapport technique qui indique les différentes phases
25 par lesquelles nous sommes passés pour procéder à la sélection et à la gestion et au
26 travail effectués sur les images panoramiques.

27 M^{me} SACCHI (interprétation) : [09:48:53] Monsieur le Président, on m'a indiqué que
28 le numéro ERN ne figure pas sur le compte rendu d'audience. Je vais répéter le

1 numéro ERN : il s'agit du document MLI-OTP-0069-1320.

2 Q. [09:49:18] Monsieur le témoin, j'aimerais vous demander de prendre la page 0069-
3 1323.

4 R. [09:49:33] Oui, je l'ai trouvée.

5 Q. [09:49:35] Au bas de la page figure un nom que vous ne devez pas lire à voix
6 haute. Il y a également une date et une signature ; à qui appartient cette signature ?

7 R. [09:49:48] Il s'agit de ma signature.

8 Q. [09:49:54] Et quelle est la date qui figure sur cette page ?

9 R. [09:49:58] La date est le 21 février 2019.

10 Q. [09:50:11] Avant de procéder... d'aborder les corrections apportées — il s'agit du
11 document MLI-OTP-0069-1320 — corrections, donc, ou précisions que vous avez
12 fournies dans le contexte de la séance de préparation du témoin, je souhaiterais vous
13 montrer quelques images panoramiques. Donc, gardez le rapport avec vous, auprès
14 de vous.

15 M^{me} SACCHI (interprétation) : [09:50:39] Et Monsieur le Président, nous allons le
16 faire directement depuis, donc, le pupitre du Bureau du Procureur, et les
17 panoramiques ou les images peuvent être affichées pour le public.

18 Q. [09:51:00] J'aimerais vous demander de prendre la page MLI-OTP-0069-1322.
19 Alors, au paragraphe D, qui... et je cite : « Anonymiser les visages des personnes
20 choisies sur les panoramiques — [choisies] » — fin de la citation.

21 Alors, je vais maintenant demander que le document LMI... MLI-OTP-0066-0636 soit
22 affiché. Il figure à l'intercalaire 5 du classeur... du classeur électronique de la Cour.
23 Alors, il contient 14 dossiers, et je vais ouvrir à titre d'illustration le dossier appelé
24 « Site_4 ». Alors, deux images, deux photos y figurent avec le suffixe PIX. Est-ce que
25 j'ai raison de vous indiquer que cela signifie que ces panoramiques contiennent des
26 images qui ont été pixellisées ?

27 R. [09:52:37] Oui, ce suffixe indique qu'il s'agit de photos... Mais, moi, j'ai un petit
28 problème, parce que je ne vois pas cela sur mon écran. Que dois-je faire pour qu'il

1 soit branché ?

2 (*L'huissier d'audience apporte son assistance technique*)

3 R. [09:53:03] Merci.

4 Q. [09:53:05] Est-ce que vous l'avez trouvé, maintenant ?

5 R. [09:53:08] Oui.

6 Q. [09:53:10] Donc, je vais maintenant ouvrir la... l'image panoramique qui
7 commence par « [Group 0]-MLI_0722 ».

8 (*Diffusion de l'image*)

9 Et je vais maintenant, donc, agrandir au niveau de la personne qui se trouve... qui est
10 assise, en fait, sous un arbre, sur la gauche de la photo, et nous voyons que son
11 visage n'est pas visible.

12 Ces images panoramiques qui figurent dans le document MLI-OTP-0066-0636 sont
13 les images qui sont décrites dans le rapport à la page MLI-OTP-0069-1322, au
14 paragraphe D ; est-ce que cela est exact, Monsieur ?

15 R. [09:54:44] Oui, je peux tout à fait confirmer que cela est exact.

16 Q. [09:54:59] Est-ce que vous pouvez, s'il vous plaît, reprendre la page MLI-OTP-
17 0069-1323 ?

18 (*Le témoin s'exécute*)

19 Alors, le titre du paragraphe F est comme suit — et je cite : « Recadrage, ou cadrage
20 des images panoramiques — entre parenthèses — (choisies) ». Fin de la citation.

21 R. [09:55:36] Oui, tout à fait.

22 Q. [09:55:38] Je vais maintenant ouvrir le document MLI-OTP-007... ou plutôt,
23 excusez-moi. Donc, 0067-1859 — à l'intercalaire 8 du classeur électronique.

24 Alors, il s'y trouve un dossier intitulé « Panoramiques » ou « *Panos* » en anglais, et
25 vous avez ensuite « choisi : PIX_CRP. » Le dossier contient un sous-dossier ou des
26 sous-dossiers qui sont intitulés « site 1 à 20 », à l'exception du site 9. Et à titre
27 d'exemple, je vais ouvrir le site 04 qui contient sept fichiers d'images qui se
28 terminent toutes avec le suffixe CRP. Il y en a deux qui se terminent avec le suffixe

1 PIX.

2 Donc, est-il exact que cela signifie que ces dossiers contiennent des images
3 panoramiques qui ont toutes été recadrées ; et il y en a deux qui ont été, en outre,
4 pixellisées ?

5 R. [09:57:49] Oui, c'est exact, je peux tout à fait confirmer cela.

6 Q. [09:57:56] À titre d'exemple, je vais ouvrir le premier qui se trouve sur cette liste,
7 qui est intitulé [Groupe]-MLI-OTP-0722.

8 Est-il exact que les images panoramiques qui figurent dans le document MLI-OTP-
9 0067-1859 ont trait au rapport MLI-OTP-0069-1320, à la page 1323, paragraphe F ?

10 R. [09:59:10] Oui, c'est un exemple de cela.

11 Q. [09:59:32] Monsieur le témoin, je vais maintenant aborder les précisions et les
12 corrections au rapport. Donc il s'agit toujours du même rapport qui figure à
13 l'intercalaire 3 de votre classeur : MLI-OTP-0069-1320.

14 Je vais commencer par une correction qui fait... enfin, il s'agit donc du rapport qui
15 porte la date du 14 avril 2021 que vous avez rédigé avec votre collègue P-0127 après
16 que votre préparation de témoin a eu lieu.

17 Alors, j'aimerais vous demander de reprendre la première phrase de votre rapport
18 MLI-OTP-0069-1320, à la page 1321, au paragraphe A. Il indique — et je cite : « La
19 sélection des images panoramiques pertinentes sont (*sic*) fondées sur un total de
20 367 images panoramiques. » Fin de citation.

21 Est-ce que vous pourriez préciser le nombre total d'images panoramiques qui ont, en
22 fait, été enregistrées ?

23 R. [10:01:19] Oui, merci. Le montant total des images produites et enregistrées est de
24 368 — 368.

25 Q. [10:01:38] Donc, la phrase que je vous ai lue devrait en fait dire : « La sélection des
26 images panoramiques pertinentes s'est fondée sur un total de 368 images
27 panoramiques » ; est-ce que c'est exact ?

28 R. [10:02:00] Oui, c'est exact.

1 Q. [10:02:03] Sur la base de la correction que vous venez d'apporter, est-ce que je
2 peux vous demander de regarder la page MLI-OTP-0069-1322 du même rapport, et
3 en particulier le chapitre C ?

4 R. [10:02:32] J'y suis.

5 Q. [10:02:34] La... La première phrase sur ce chapitre se lit — et je cite : « Pour être
6 complet... les images panoramiques sélectionnées connues sont au nombre... 266 et
7 elles ont été enregistrées. » Est-ce que c'est bien le chiffre correct des images
8 panoramiques sélectionnées connues — 267 ?

9 R. [10:03:05] Pour être complet, oui, c'est exact.

10 Q. [10:03:08] Est-ce que vous pourriez prendre la page MLI-OTP-0069-1323, en
11 particulier le paragraphe E.

12 *(Le témoin s'exécute)*

13 La première phrase après la liste des sites se lit — et je suis *(sic)* : « Les 76 images
14 panoramiques ont été enregistrées avec les 180 images restantes. Alors, s'agissant de
15 ces images restantes, dont vous parlez dans cette phrase, ai-je raison de penser que le
16 chiffre correct devrait être 191 plutôt que celui cité ?

17 R. [10:04:13] 191 *(sic)*.

18 Veuillez m'excuser : 191, 191, effectivement, si je fais bien les additions.

19 Q. [10:04:52] Oui, merci. Je suis en train de faire le calcul moi-même.

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [10:04:58] Maître Sutherland.

21 M^e SUTHERLAND (interprétation) : [10:05:03] Je crois qu'il y a un problème de
22 calcul.

23 Est-ce que nous pourrions avoir une explication quant à l'origine éventuelle de
24 l'erreur ?

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [10:05:19] Madame la Procureur, c'est la
26 question que j'allais poser aussi : comment est-ce que ça change subitement, comme
27 ça ?

28 M^{me} SACCHI (interprétation) : [10:05:26] Oui, bien sûr, Monsieur le Président.

1 Q. [10:05:28] Monsieur le témoin, est-ce que vous pourriez expliquer les raisons pour
2 lesquelles vous fournissez maintenant des chiffres différents ?

3 R. [10:05:38] Oui, merci.

4 Pour apporter la clarification demandée, il a été indiqué qu'il y avait 368 images
5 panoramiques qui ont été produites. Comme vous pouvez le voir à la page MLI-
6 OTP-0069-1321, sous le chapitre A, il y a le point n° 3 qui dit que le 24 août 2018, une
7 autre image a été transférée ou produite ; elle remplace une image sur le site 1. Donc,
8 en fait, il y a deux images qui représentent le même contenu. Voilà pourquoi je les ai
9 réduites à 167 (*sic*) — pour apporter une précision à cette question.

10 M^{me} SACCHI (interprétation) : [10:07:00]

11 Q. [10:07:01] Donc vous dites qu'il y a eu une image panoramique supplémentaire
12 qui a été créée, ce qui fait que nous aurions 368 ; c'est ça ?

13 R. [10:07:17] Oui.

14 M^{me} SACCHI (interprétation) : [10:07:31] Apparemment, il y a une erreur dans la
15 transcription à la page 14, ligne 6. Je pense que l'on... qu'il est mentionné ici que « je
16 les réduirais à 167 », alors que je pense que le témoin a parlé de 367.

17 Q. [10:08:00] Monsieur le témoin, est-ce que vous pourriez confirmer cela, s'il vous
18 plaît ?

19 R. [10:08:05] Oui.

20 Q. [10:08:07] Pour l'éclaircissement suivant, à la page MLI-OTP-0069-1321, à la note
21 en bas de page n° 1, vous faites référence au rapport de mission ; il n'y a cependant
22 pas de référence ERN. Je voudrais que vous preniez l'intercalaire 67 de votre
23 classeur.

24 (*Le témoin s'exécute*)

25 R. [10:09:00] Oui.

26 Q. [10:09:02] Qui contient un rapport portant la référence ERN MLI-OTP-0063-0037.
27 Est-ce qu'il s'agit du rapport de mission que vous citez ?

28 R. [10:09:20] Oui, c'est bien le rapport de mission auquel je fais référence dans cette

1 note en bas de page.

2 Q. [10:09:30] Dans ce même rapport, « à la » page MLI-OTP-0069-1321 et MLI-OTP-
3 0069-1322, vous faites référence au rapport technique sur Mali II, « Panoramas_SC et
4 l'extension pour le dossier .pdf. Je fais référence à la première phrase au paragraphe
5 A, figurant à MLI-OTP-0069-1321, avec pour titre « Source panoramique... images de
6 la source panoramique (fournie, chronologie de livraison) », et il n'y a pas de
7 mention ERN. Est-ce que vous pourriez prendre, s'il vous plaît, maintenant,
8 l'intercalaire 65 de votre classeur ?

9 *(Le témoin s'exécute)*

10 R. [10:11:16] Oui.

11 Q. [10:11:20] Il y a là un... une référence ERN, un rapport portant la référence ERN,
12 MLI-OTP-0064-0806 ; est-ce qu'il s'agit du rapport auquel vous faisiez référence ?

13 R. [10:11:40] Oui. Pour les deux côtés, je fais référence à ce rapport.

14 Q. [10:11:48] Toujours aux pages 0069-1321 et 0069-1322, vous faites référence
15 également à un tableau Excel appelé « Panoramas_ML12 (*sic*) », et l'extension,
16 dossier Excel étranger (*sic*). Je fais référence à la première phrase, par exemple, au
17 paragraphe B, page 0069-1321, avec pour titre « Processus de sélection, MLI II ». Et il
18 n'y a pas de référence ERN citée. Est-ce que vous pourriez prendre l'intercalaire 4 de
19 votre classeur ?

20 *(Le témoin s'exécute)*

21 R. [10:13:10] J'y suis.

22 Q. [10:13:12] Nous avons là un tableau Excel avec la référence ERN, MLI-OTP-0064-
23 0805 ; est-ce qu'il s'agit du tableau Excel auquel vous faites référence dans votre
24 rapport ?

25 R. [10:13:38] Oui, c'est bien cela.

26 Q. [10:13:45] J'ai, maintenant, des questions au sujet de ce tableau, de ce tableau
27 Excel. Et je répète la référence ERN, ERN MLI-OTP-0064-0805. Cela correspond
28 également à l'intercalaire 4 du classeur électronique. Pour des raisons techniques, je

1 vais ouvrir ce... cette image à partir du banc de l'Accusation. Et ceci peut être diffusé
2 publiquement.

3 *(Projection d'une image)*

4 M^{me} SACCHI (interprétation) : [10:15:11] Avec votre autorisation, Monsieur le
5 Président, je voudrais passer en audience à huis clos partiel, pour une question,
6 simplement. Ça va prendre une minute, même peut-être moins.

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [10:15:24] Monsieur le greffier, huis clos
8 partiel, s'il vous plaît.

9 *(Passage en audience à huis clos partiel à 10 h 15)*

10 M. LE GREFFIER (interprétation) : [10:15:32] Nous sommes à huis clos partiel,
11 Monsieur le Président.

12 (Expurgée)

13 (Expurgée)

14 (Expurgée)

15 (Expurgée)

16 (Expurgée)

17 (Expurgée)

18 (Expurgée)

19 (Expurgée)

20 (Expurgée)

21 (Expurgée)

22 (Expurgée)

23 (Expurgée)

24 (Expurgée)

25 (Expurgée)

26 (Expurgée)

27 *(Passage en audience publique à 10 h 17)*

28 M. LE GREFFIER (interprétation) : [10:17:00] Nous sommes en audience publique,

1 Monsieur le Président.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [10:17:04] Merci beaucoup.

3 Madame la Procureur.

4 M^{me} SACCHI (interprétation) : [10:17:08] Merci, Monsieur le Président.

5 Q. [10:17:13] MLI-OTP-0064-0805 contient plusieurs images. Et, Monsieur le
6 Président, il s'agit de la troisième page du document, à l'intercalaire 4 de notre
7 classeur.

8 Sur ce tableau, Monsieur le témoin, il y a différentes colonnes avec des lettres de
9 l'alphabet. La colonne A énumère le... les numéros de sites ; est-ce que c'est exact ?

10 R. [10:18:02] Oui, c'est exact. Je puis confirmer cela.

11 Q. [10:18:05] La colonne B fait la liste des noms de dossiers des images
12 panoramiques ; est-ce que c'est exact ?

13 R. [10:18:17] Oui, c'est exact.

14 Q. [10:18:19] La colonne C énumère les numéros des images individuelles utilisées
15 pour créer chaque image panoramique ; est-ce que c'est exact ?

16 R. [10:18:35] Oui. Je puis également confirmer cela.

17 Q. [10:18:41] Et à partir de la colonne D, il... il y a une énumération des références
18 ERN de toutes les images utilisées pour créer chaque image panoramique ; est-ce
19 que c'est exact ?

20 R. [10:19:01] Oui.

21 Q. [10:19:02] Est-ce que vous êtes en mesure de vous souvenir quel est le total des
22 images individuelles qui ont été utilisées pour créer ces 101 images panoramiques ?

23 R. [10:19:21] Non. Non. Je ne peux pas me souvenir exactement.

24 Q. [10:19:30] Monsieur le témoin, je vais vous renvoyer maintenant à votre rapport, à
25 l'intercalaire 3, MLI-OTP-0069 page 1321. Au paragraphe D... B, pardon — B —, le
26 dernier paragraphe qui dit — et je le cite : « En utilisant le tableau, on a pu vérifier le
27 montant indiqué des images sources d'origine. Notez que les images panoramiques
28 suivantes ne contiennent pas les images individuelles à l'intérieur de leur portée

1 indiquée. » Fin de citation. Et vous énumérez trois images panoramiques.

2 Est-ce que nous pourrions, maintenant, voir le tableau Excel de nouveau, le tableau
3 Excel, MLI-OTP-0064-0805 ?

4 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

5 Nous pouvons regarder un exemple de ces trois images panoramiques.

6 Je suis maintenant au « site 1 »... au « site 10 » *(se corrige l'interprète)*. Colonne B,
7 [Group 2]-MLI_1867.

8 Est-ce que nous pouvons maintenant nous déplacer horizontalement sur cette... sur
9 cette rangée ?

10 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

11 Nous voyons que, entre la colonne F et la colonne H, il y a une... un... un vide. Est-ce
12 que cette... cet espace vide correspond justement à l'image manquante ?

13 R. [10:22:19] Oui.

14 Q. [10:22:25] Est-ce que vous êtes en mesure d'expliquer pour quelle raison cette
15 image manque ?

16 R. [10:22:30] Oui. Oui, d'après la production de toutes ces images panoramiques, par
17 ma... mon collègue, il m'a dit qu'il avait dû normalement utiliser toute une série
18 d'images pour produire une image panoramique. Par exemple, lorsque vous voyez
19 l'image n° 1, jusqu'à l'image n° 10, par exemple, vous les faites correspondre entre-
20 elles et vous créez le fichier panoramique. Et pour chaque fichier panoramique ou...
21 que vous créez, eh bien, il y a un certain nombre d'images que l'on utilise. Dans ce
22 cas-là, il y en avait 10. Mais il y a eu des difficultés dans la production et on a dû
23 retirer certaines de ces images. Dans mon expérience, par exemple, l'image n° 7
24 aurait dû être retirée. Mais dans le nom du... du dossier, l'image panoramique, eh
25 bien, on voit qu'on utilise toujours les images allant de 1 à 10, alors qu'il... nous
26 devrions dire qu'il n'y a eu que neuf images utilisées. L'utilisation de ce... Enfin, ce
27 tableau Excel indique aussi le montant des images utilisées dans le nom du fichier,
28 qui correspond à la... au nombre de... d'images utilisées, et cela figure dans le nom

1 du dossier.

2 Q. [10:24:11] Monsieur le témoin, outre ces images panoramiques que nous avons
3 vues, M. Dutertre vous a également demandé de préparer des images panoramiques
4 aériennes en utilisant des images prises par drone ; est-ce que j'ai raison ?

5 R. [10:24:30] Oui, vous avez raison.

6 Q. [10:24:32] Quel logiciel avez-vous utilisé pour créer ces images panoramiques ?

7 R. [10:24:40] J'ai utilisé un logiciel appelé PTI-gro version... Pro-version (*se corrige*
8 *l'interprète*).

9 Q. [10:25:01] Très brièvement, comment est-ce que ce logiciel fonctionne ?

10 R. [10:25:06] Eh bien, très brièvement, c'est un logiciel qui permet de mélanger des
11 images individuelles pour créer une image panoramique.

12 Q. [10:25:31] Et par rapport au cadre vidéo que vous avez utilisé, de quelle vidéo
13 voulez-vous parler ?

14 R. [10:25:41] Il y en a plusieurs. J'ai utilisé plusieurs vidéos. Lorsque je regarde mon
15 rapport MLI-OTP-0069-1323, sous J... G, sous G, j'ai utilisé plusieurs vidéos-sources
16 pour chaque site, lorsque ceux-ci étaient disponibles. Et le nom des images
17 panoramiques que... que l'on a obtenues font (*sic*) référence à la source. Par exemple,
18 ici, le site n° 1, le nom de la vidéo créée par ce drone ; il y a eu deux drones différents
19 utilisés pendant cette mission. Donc, on peut indiquer également le capteur et le...
20 numéro vidéo, le numéro ERN de la vidéo.

21 Q. [10:26:51] Vous avez fait référence à une mission, est-ce que vous pourriez nous
22 dire qui participait à cette mission ?

23 R. [10:27:00] Oui.

24 Q. [10:27:06] Est-ce que vous pourriez donner le nom de ces personnes ?

25 R. [10:27:10] Oui. Cette mission citée dans le rapport, eh bien, c'était M. Xavier
26 Laroche, mon collègue de la Section des sciences criminalistiques, et puis il y avait
27 également un assistant, une autre personne — je ne sais pas si je peux citer le nom
28 ici.

- 1 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [10:27:32] Nous sommes en audience publique.
- 2 M^{me} SACCHI (interprétation) : [10:27:36] Oui, effectivement. Est-ce que nous
- 3 pourrions passer à huis clos partiel très brièvement pour le deuxième nom... de cette
- 4 personne ?
- 5 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [10:27:48] Huis clos partiel, s'il vous plaît,
- 6 Madame... Monsieur le greffier.
- 7 *(Passage en audience à huis clos partiel à 10 h 27)*
- 8 M. LE GREFFIER (interprétation) : [10:27:54] Nous sommes à huis clos partiel,
- 9 Monsieur le Président.
- 10 (Expurgée)
- 11 (Expurgée)
- 12 (Expurgée)
- 13 (Expurgée)
- 14 (Expurgée)
- 15 (Expurgée)
- 16 (Expurgée)
- 17 (Expurgée)
- 18 (Expurgée)
- 19 (Expurgée)
- 20 *(Passage en audience publique à 10 h 28)*
- 21 M. LE GREFFIER (interprétation) : [10:28:48] Nous sommes en audience publique,
- 22 Monsieur le Président.
- 23 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [10:28:54] Merci beaucoup.
- 24 Madame la Procureur.
- 25 M^{me} SACCHI (interprétation) : [10:28:59] Merci, Monsieur le Président.
- 26 Une note pour la Cour : lorsque le témoin parle de Xavier Laroche, il s'agit du
- 27 témoin P-0102 — P-0102.
- 28 Q. [10:29:20] Monsieur le témoin, est-ce que vous pourriez nous dire à quelle date a

1 eu lieu cette mission ?

2 R. [10:29:29] Je ne sais pas la date exacte, il faudrait que je me réfère au rapport, mais
3 je crois que c'était en 2018, mi-2018, mais je n'ai pas la date précise en tête.

4 Q. [10:29:48] Je vais maintenant ouvrir le document suivant : MLI-OTP-0068-3199 —
5 3199 —, intercalaire n° 9 du classeur électronique, qui peut être diffusé en public.
6 Alors, dans ce dossier, figurent 17 fiches images. Et, à titre d'exemple, je vais ouvrir
7 le premier qui commence... qui est donc... qui correspond au site 1.

8 Est-ce que vous reconnaissez ce... cette fiche ?

9 R. [10:30:45] Oui.

10 Q. [10:30:56] Est-il exact que cela correspond aux... aux fichiers du document MLI-
11 OTP-0068-3199 et qu'ils correspondent ou qu'ils ont trait au document MLI-OTP-
12 0069-1323, paragraphe G, avec le titre « Création de photos panoramiques aériennes
13 à partir de... de photos de drones » — fin de la citation ?

14 R. [10:31:45] Oui, c'est exact, c'est un exemple effectivement.

15 M^{me} SACCHI (interprétation) : [10:31:50] Et, Monsieur le Président, avant que je
16 n'aborde le projet suivant, j'aimerais mentionner à l'intention des juges de la
17 Chambre que les images panoramiques qui figurent dans le document MLI-OTP-
18 0069-1320 ont été utilisées par le témoin P-0204 ainsi que par le témoin P-03...
19 excusez-moi, excusez-moi, le témoin P-0630, et ce, afin de créer la plateforme
20 interactive dont le numéro ERN est MLI-OTP-0078-0985... auquel il est fait référence
21 dans la demande, conformément à la règle 68.

22 Q. [10:33:10] Monsieur le témoin, je vais maintenant passer au deuxième projet. Vous
23 avez travaillé sur ce projet en l'an 2020. Il s'agit d'images panoramiques de
24 l'intérieur de l'hôtel La Maison. Qui vous a donné des instructions pour préparer ce
25 projet ?

26 R. [10:33:31] M^e Gilles Dutertre.

27 Q. [10:33:40] Et qu'est-ce que M^e Dutertre vous a demandé de faire ?

28 (Expurgée)

1 (Expurgée)

2 (Expurgée)

3 (Expurgée)

4 (Expurgée)

5 (Expurgée)

6 (Expurgée)

7 (Expurgée)

8 M^{me} SACCHI (interprétation) : [10:34:34] Et je dirais à l'intention de la Chambre que
9 M. Éric Baccard est également le témoin P-0055.

10 Q. [10:34:46] Est-ce que vous vous souvenez quand a eu lieu cette mission ?

11 R. [10:34:55] Je pense qu'elle a eu lieu en 2013, mais je ne me souviens pas de la date
12 exacte.

13 Q. [10:35:09] Et qui a choisi les photos, parmi les photos qui avaient été prises par
14 M. Éric Baccard pour ce projet ?

15 R. [10:35:17] Alors, on m'a donné, donc, un ensemble de données — c'est l'équipe
16 qui m'a donné cet ensemble de données —, je les ai consultées et, ensuite, j'ai
17 procédé à un choix, à une sélection des photos visibles.

18 Q. [10:35:34] Et sous quel format se présentaient ces photos ?

19 R. [10:35:42] Pour autant que je m'en souvienn...

20 Est-ce que je pourrais consulter mon rapport, maintenant ? Ou... Enfin, il... D'après
21 ce que... ce dont je me souviens, il s'agissait d'images JPEG.

22 Q. [10:35:59] Nous allons consulter votre rapport dans un petit moment.

23 R. [10:36:04] Merci.

24 Q. [10:36:04] Est-ce que vous pourriez, dans un premier temps, expliquer quel
25 logiciel vous avez utilisé pour créer ces panoramiques... ce panoramique ?

26 R. [10:36:14] Alors, pour ce panoramique, j'ai utilisé le même logiciel mentionné
27 auparavant, à savoir le TP.

28 Q. [10:36:29] Est-ce que vous pourriez nous expliquer comment il fonctionne ou s'il y

1 a des différences par rapport aux explications que vous avez fournies
2 préalablement ?

3 R. [10:36:39] Non, c'était dans le même but, donc il s'agissait de combiner les
4 photographies.

5 Q. [10:36:44] Et quel fut le résultat de ce processus ?

6 R. [10:36:48] Le résultat est donc une image panoramique qui couvrait une zone
7 horizontale de 360 degrés, et il y avait pour ce qui est de la verticale
8 quelque 40 degrés, 40 degrés et quelque.

9 M^{me} SACCHI (interprétation) : [10:37:14] Mesdames les juges, Monsieur le Président,
10 je vais maintenant ouvrir, depuis le pupitre de l'Accusation, le document MLI-OTP-
11 0069-7347 qui correspond à l'intercalaire 11 du classeur électronique. Et ce document
12 peut être affiché pour le public.

13 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

14 Q. [10:37:56] Monsieur le témoin, est-ce que vous reconnaissez cette photo ?

15 R. [10:38:01] Oui, je la reconnais.

16 Q. [10:38:04] Est-ce que vous pourriez nous indiquer ce dont il s'agit ?

17 R. [10:38:08] C'est le produit final du processus d'assemblage effectué avec le logiciel
18 à partir des images que j'avais choisies. Donc, c'est le produit final.

19 Q. [10:38:25] Est-ce que vous pourriez, je vous prie, prendre l'intercalaire 10 de votre
20 classeur qui correspond à l'intercalaire 8 du classeur électronique, MLI-OTP-0069-
21 7379 ?

22 M^{me} SACCHI (interprétation) : [10:38:40] Et étant donné que le nom du témoin figure
23 sur ce document, il ne doit pas être affiché pour le public.

24 R. [10:38:56] Oui.

25 M^{me} SACCHI (interprétation) : [10:38:58]

26 Q. [10:38:58] Quel est ce document ?

27 R. [10:39:01] Il s'agit d'un rapport technique que j'ai préparé et dans lequel j'explique
28 la méthodologie de la production d'images panoramique... ou de l'image

1 panoramique précise.

2 Q. [10:39:19] Pourriez-vous, je vous prie, prendre la page 0069-7384 ?

3 *(Le témoin s'exécute)*

4 R. [10:39:34] Oui.

5 Q. [10:39:37] Au bas de la page figure un nom que vous ne devez pas lire à voix
6 haute ainsi qu'une date et une signature. À qui appartient cette signature ?

7 R. [10:39:50] C'est ma propre signature.

8 Q. [10:39:53] Et quelle est la date ?

9 R. [10:39:56] La date est la date du 12 février 2020.

10 Q. [10:40:03] Monsieur le témoin, j'ai une dernière question à vous poser, au sujet
11 d'un autre projet sur lequel vous avez travaillé. Vous ne l'avez pas dirigé, mais vous
12 y avez participé, car vous avez pris des photographies pour ce projet en 2017. Est-ce
13 que vous pourriez prendre l'intercalaire 14 de votre classeur, document MLI-OTP-
14 0049-0692 ? Donc, il s'agit de l'ERN... de... du numéro de la cote ERN, et j'aimerais,
15 en fait, vous demander, donc, de prendre le document MLI-OTP-0049-0743.

16 M^{me} SACCHI (interprétation) : Est-ce que, Monsieur le greffier d'audience, est-ce que
17 vous pourriez afficher pour le public le numéro 60 de la liste de l'Accusation, qui
18 correspond au document MLI-OTP-0049-0738 ?

19 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

20 Q. [10:41:26] Est-ce que vous avez pu regarder toutes les photographies de votre
21 classeur ?

22 R. [10:41:34] Non, pas toutes les photographies.

23 Q. [10:41:37] Pourriez-vous, je vous prie, les consulter ?

24 R. [10:42:58] Oui.

25 Q. [10:43:00] Est-ce que vous pouvez confirmer que vous avez donc regardé toutes
26 les photographies ?

27 R. [10:43:06] Oui, depuis l'intercalaire 14 jusqu'à l'intercalaire 63. Oui, donc,
28 effectivement, je les ai toutes regardées.

1 Q. [10:43:20] Est-ce que vous pourriez aussi regarder la 64, l'intercalaire 64 ?

2 R. [10:43:25] Oui, oui, oui, le 64, d'accord.

3 Q. [10:43:28] Qui est l'auteur de ces photographies ?

4 R. [10:43:33] C'est moi. C'est moi qui ai pris les photographies.

5 Q. [10:43:38] Et est-ce que vous pourriez nous dire dans quel contexte vous avez pris
6 ces photographies ?

7 R. [10:43:45] Il m'avait été demandé d'aider, en 2017... dans le cadre de certains
8 éléments de preuve, donc j'ai apporté mon assistance en procédant... en établissant,
9 donc, une documentation avec ces photos.

10 Q. [10:44:09] Je vous remercie, Monsieur le témoin. Je n'ai plus de question à vous
11 poser.

12 M^{me} SACCHI (interprétation) : [10:44:13] Et avant que je n'en termine, j'aimerais
13 indiquer que ces photographies ont trait au rapport MLI-OTP-0056-0041 du témoin
14 P- 0915, présenté par le truchement de la règle 68-2-b. Il s'agissait donc du dernier
15 témoin pour cette demande de la règle 68-2-b.

16 Et j'en ai terminé avec mes questions, Monsieur le Président.

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [10:45:02] Merci beaucoup, Madame la
18 Procureur. Donc, c'est la fin de l'interrogatoire principal ?

19 M^{me} SACCHI (interprétation) : [10:45:07] Oui, Monsieur le Président.

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [10:45:09] Merci beaucoup.

21 Alors, je me tourne vers M^e Kassongo ; est-ce que les représentants légaux des
22 victimes ont des questions après cet interrogatoire principal du Procureur ?

23 M^e KASSONGO : [10:45:21] Merci beaucoup, Monsieur le Président, Mesdames les
24 juges.

25 Après avoir entendu clairement l'interrogatoire en chef de M^{me} la Procureur, et avec
26 les réponses apportées par M. le témoin, le représentant légal n'entend pas procéder
27 à l'interrogatoire de M. le témoin.

28 Toutefois, avec l'autorisation de la Chambre bien sûr, l'équipe des représentants

1 légaux des victimes entend remercier M. le témoin pour la clarté de ses précisions
2 apportées.

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [10:45:58] Merci beaucoup, Maître Kassongo.

4 Je me tourne vers la Défense.

5 Maître Sutherland, vous êtes prête ? Il nous reste encore 15 minutes.

6 M^e SUTHERLAND (interprétation) : [10:46:09] Monsieur le Président, nous n'avons
7 pas encore distribué nos classeurs ; c'est la raison pour laquelle nous pensons qu'il
8 serait peut-être judicieux de faire la pause maintenant et nous pourrions reprendre
9 à 11 h 30.

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [10:46:26] Très bien.

11 La Chambre ne s'oppose pas, mais je vous... je vous indique que le Bureau du
12 Procureur a utilisé 1 heures 06 minutes, et donc vous comprenez ce que je voudrais
13 dire.

14 Merci beaucoup, Maître Sutherland.

15 Nous allons suspendre l'audience, et nous reprendrons à 11 h 30.

16 *(Discussion entre les juges sur le siège)*

17 Maître Sutherland, la Chambre pense plutôt qu'une demi-heure pourrait suffire,
18 non, pour la... la pause ?

19 M^e SUTHERLAND (interprétation) : [10:47:32] Monsieur le Président, il vous
20 appartient d'en décider.

21 Donc, je ne prévois pas, d'ailleurs, un trop long contre-interrogatoire,
22 personnellement.

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [10:47:46] Très bien.

24 Alors, nous allons suspendre, et nous reprendrons à 11 h 20 — 11 h 20.

25 L'audience est suspendue.

26 M^{me} L'HUISSIER : [10:47:55] Veuillez vous lever.

27 *(L'audience est suspendue à 10 h 47)*

28 *(L'audience est reprise en public à 11 h 21)*

1 M^{me} L'HUISSIER : [11:21:28] Veuillez vous lever.

2 Veuillez vous asseoir.

3 *(Le témoin est présent dans le prétoire)*

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [11:21:43] L'audience est reprise.

5 Maître Sutherland, vous avez la parole pour votre contre-interrogatoire, s'il vous
6 plaît.

7 M^e SUTHERLAND (interprétation) : [11:22:11] Merci beaucoup, Monsieur le
8 Président.

9 QUESTIONS DE LA DÉFENSE

10 PAR M^e SUTHERLAND (interprétation) : [11:22:20]

11 Q. [11:22:21] Bonjour, Monsieur le témoin.

12 Alors, nous nous exprimons tous les deux en anglais. J'ai tendance,
13 malheureusement — et c'est une tendance fâcheuse —, à aller très, très vite et à
14 parler trop vite pour les interprètes, donc... Bon, si je marque des temps d'arrêt et
15 que ces temps d'arrêt ne sont pas toujours naturels, je le fais pour essayer de ne pas
16 parler trop vite. Donc, nous allons voir comment cela va se passer.

17 Alors, vous avez, Monsieur le témoin, expliqué que vous aviez quelques problèmes
18 avec les maths, les mathématiques, dans votre rapport, ce qui semblerait indiquer
19 qu'il y a beaucoup d'éléments humains dans tout ce processus. Donc, est-ce que
20 vous êtes d'accord pour... pour dire qu'il y a quand même une certaine marge
21 d'erreur humaine dans le travail que vous faites?

22 R. [11:23:10] Oui, oui. Oui, dans une certaine mesure.

23 Q. [11:23:14] Et est-ce que vous pourriez nous expliquer comment est-ce que cela
24 peut se passer ?

25 R. [11:23:22] Alors... Bon, l'erreur humaine, c'est une question très abstraite. Cela
26 peut se passer, mais elle peut être minimisée par l'utilisation de mécanismes très
27 simples, tels que, par exemple, une évaluation de la part des pairs, mais c'est un
28 risque qui peut se produire lorsqu'un travail est effectué par des êtres humains.

1 Q. [11:23:48] Est-ce que vous avez ce genre de mécanisme d'évaluation par les pairs
2 au sein de votre bureau ?

3 R. [11:23:54] Au sein du bureau, en général, cela est fait par nos collègues.

4 Q. [11:24:00] Est-ce que vous pourriez nous donner un peu plus de précisions ?
5 Pourriez-vous nous dire, par exemple, de quels collègues il s'agit ?

6 R. [11:24:05] Ce sont des collègues qui ont eu un parcours professionnel assez
7 semblable au mien. Et je leur demande, en règle générale, d'évaluer les rapports ou
8 je demande, par exemple, des corrections, parce que je ne suis pas... parce que
9 l'anglais n'est pas ma langue maternelle... mais également pour vérifier certains
10 chiffres.

11 Q. [11:24:27] Est-ce que cela s'est passé pour chacun de vos rapports ? Est-ce que cet
12 exercice a été fait pour chacun de vos rapports ? Est-ce que vous êtes en mesure de
13 nous dire qui, parmi vos collègues ont (*sic*) effectué cette évaluation ?

14 Est-ce que vous voulez que nous passions à huis clos partiel ?

15 R. [11:24:39] J'ai envoyé les documents à mes collègues qui avaient préparé les
16 images panoramiques.

17 Q. [11:24:51] Merci.

18 Est-ce que, pour certains des rapports ou certaines des photos, est-ce qu'il y a eu des
19 problèmes posés au sujet de la façon dont ces photos ont été collectées sur le terrain ?

20 R. [11:25:10] Est-ce que vous pourriez étoffer votre propos ? Je ne comprends pas très
21 bien ce que vous entendez par cela.

22 Q. [11:25:17] Par exemple, lorsque l'on prend un... une photo panoramique, l'idéal,
23 c'est d'utiliser un trépied ; est-ce que des trépieds ont été utilisés ?

24 R. [11:25:28] D'après ce que je sais, cela n'a pas été le cas.

25 Q. [11:25:32] Cela n'a pas été le cas quand ?

26 R. [11:25:36] Pendant cette mission.

27 Q. [11:25:37] De quelle mission parlez-vous ?

28 R. [11:25:40] Je parle de la mission qui figure dans mon rapport.

1 Q. [11:25:43] Est-ce qu'il s'agit de la mission de l'année 2018 ?

2 R. [11:25:48] Oui.

3 Q. [11:25:51] Et quels problèmes est-ce que cela crée ?

4 R. [11:25:55] Cela peut poser quelques problèmes : cela peut créer quelques
5 difficultés lorsque l'on combine les photos, parce que la situation idéale consiste à
6 avoir une caméra qui tourne toujours autour de son point central. Est-ce que c'est
7 clair ?

8 Q. [11:26:19] Excusez-moi, lorsque vous nous parlez de difficultés à combiner, est-ce
9 que vous pourriez étoffer votre propos et nous dire quelles sont ces difficultés ? Et
10 qu'est-ce que vous entendez par « combiner », de toute façon ?

11 R. [11:26:36] Combiner pour avoir une... une photo panoramique. Vous prenez
12 différentes photos individuelles qui ont été prises par une caméra. Et, dans un
13 monde idéal, cette caméra, elle est fixée sur un trépied et elle tourne toujours en...
14 suivant le même angle, suivant la même orientation. Et il faut s'assurer que toutes les
15 photos prises... que, pour toutes les photos prises, il y a un recoupement assez
16 suffisant avec la photo qui a été prise auparavant, ce qui fait qu'il y a suffisamment
17 de points identiques entre les deux photos, par exemple, pour pouvoir les combiner
18 en une photo sphérique. Et lorsque je parle de combiner, on parle également
19 d'assemblage de photos, c'est un terme... un autre terme qui est utilisé.

20 Q. [11:27:30] Et pour que tout soit bien clair, lorsque vous nous dites « sphérique »,
21 vous parlez... qu'est-ce que vous entendez : cercle ou sphère ?

22 R. [11:27:40] Non, sphérique, c'est sphérique.

23 Q. [11:27:45] Donc, par exemple...

24 R. [11:27:49] Pour les photos verticales, pour... La photo panoramique idéale, si vous
25 avez tout le matériel et tout le temps pour le faire, donc vous avez votre caméra qui
26 est posée sur un trépied, vous prenez toutes les photos en vue horizontale ainsi
27 qu'en vue verticale. Et donc, vous êtes au même endroit, vous êtes debout au même
28 endroit et vous tournez, vous tournez sans bouger de l'endroit où vous vous

1 trouvez, et vous regardez de haut en bas tout le temps. Donc, vous voyez tout, à
2 l'exception de ce qui se trouve juste sous vos pieds.

3 Q. [11:28:29] Merci.

4 Donc, si ces photos n'ont pas été prises avec une caméra sur trépied, est-ce que cela
5 peut avoir un impact négatif sur votre capacité à faire le panoramique ?

6 R. [11:28:42] Oui, cela rend la tâche plus compliquée.

7 Q. [11:28:45] Pour qui ?

8 R. [11:28:46] Pour la personne qui traite les photos pour créer un panoramique.

9 Q. [11:28:53] Est-ce que vous l'avez fait manuellement ?

10 R. [11:28:56] Quoi, manuellement ?

11 R. [11:28:58] L'assemblage des photos pour créer une photo panoramique.

12 R. [11:29:04] Là, il faut faire un distinguo. Il y a un... une production de processus
13 d'images panoramiques. L'essentiel a été fait par mon collègue, mon collègue auquel
14 j'ai fait référence, et il y a des photos qui ont été créées par moi. Il s'agit de photos
15 aériennes, fondamentalement, et également des photos du deuxième produit auquel
16 j'ai fait référence lorsque nous avons vu les exemples.

17 Q. [11:29:37] Lorsque vous dites « créées par moi »...

18 R. [11:29:40] Oui.

19 Q. [11:29:42] Qu'entendez-vous... En fait, qu'est-ce que vous entendez lorsque vous
20 dites « créées par moi » ?

21 R. [11:29:49] Lorsque vous parlez de l'ensemble des photos panoramiques dont nous
22 parlons aujourd'hui, il y a une grande partie de ces photos qui ont été faites par le
23 collègue auquel j'ai fait référence. Il y a une toute petite partie de ces photos qui ont
24 été faites manuellement par moi. Et, en fait, il s'agit des images panoramiques qui
25 étaient dérivées de photos prises par un drone, et les... l'image panoramique
26 individuelle a été dérivée de... d'un projet séparé où il y avait seulement une photo
27 qui a été créée. Et je parle de cette salle que nous avons regardée.

28 Q. [11:30:38] Et lorsque vous parlez des photographies aériennes, vous avez dit que

1 vous avez créé les photos ; est-ce que vous l'avez fait manuellement?

2 R. [11:30:47] Oui.

3 Q. [11:30:48] Et comment est-ce que vous avez procédé ?

4 R. [11:30:50] L'image, elle a été prise de la vidéo, comme cela est indiqué dans le
5 rapport. Imaginez, par exemple, que ce drone, donc, a décollé d'un endroit donné, il
6 a gravité dans l'air, il tournait, et il... il tournait par rapport à la caméra de façon
7 horizontale et de façon verticale également. Ce qui fait que l'image que nous avons
8 pu extraire est une image unique, et nous avons combiné ces différentes images en
9 une... ces différentes photos en une photo panoramique.

10 Q. [11:31:31] Et le fait de transformer quelque chose qui est 2D en 3D, est-ce que c'est
11 quelque chose... est-ce qu'on peut déformer l'objet ?

12 R. [11:31:45] Je ne comprends pas votre question. Mais je voudrais dire que nous
13 travaillons toujours en deux dimensions.

14 Et ici, oui, il n'y a pas de troisième dimension incluse dans ce travail ici.

15 Q. [11:32:08] Par exemple, isolément, vous ne pourriez pas utiliser les images pour
16 calculer les distances.

17 R. [11:32:16] Exactement.

18 Q. [11:32:19] Parce que c'est... il y a la nature de mettre quelque chose de réel en trois
19 dimensions, de le transmettre en deux dimensions pour produire cela.

20 R. [11:32:32] Exactement.

21 Q. [11:32:34] Merci. Alors, le... je prends le classeur de l'Accusation, intercalaire 2, la
22 référence, MLI-OTP-0066-0559, à la page 560, note en bas de page n° 3.

23 R. [11:33:07] Nous en sommes à l'intercalaire n° 2 ?

24 Q. [11:33:15] Il s'agit du classeur de l'Accusation, intercalaire 2.

25 R. [11:33:22] C'est un gros classeur. Toutes mes excuses. Voilà, j'y suis.

26 Q. [11:33:27] Alors, au bas de la page, note en bas de page n° 3. Les noms du rapport
27 technique, (PRF#360065), qui a été effectué en suivant l'ordre par site, donc, qui a été
28 effectué de manière séquentielle en ordonnant les choses par site. Monsieur le

1 témoin, maintenant, nous prenons le classeur de la Défense l'autre, onglet n°4, MLI-
2 OTP-0077... Attendez, j'ai le mauvais... la mauvaise référence : 4385, jusqu'à la
3 page 4395, paragraphe 10. Je vais donner lecture du paragraphe pour le procès-
4 verbal — je cite : « P-0631 a déclaré qu'il... qu'il a demandé au témoin de... de porter
5 son attention sur le fait qu'au site n° 1 dans le classeur MLI-OTP-0067-1860, il n'y
6 avait pas une image panoramique qui indique « effacer ». Il a... on lui a demandé de
7 préciser ce que cela signifiait. P-0631 a déclaré qu'il n'avait pas de réponse, mais
8 qu'il... ça n'était pas lui qui avait donné le nom aux images panoramiques, mais il a
9 indiqué qu'il avait regroupé les images panoramiques dans les différents dossiers. »

10 Est-ce que c'est une description de ce que vous avez déclaré à l'Accusation ; est-ce
11 que c'est exact ?

12 R. [11:35:38] Oui.

13 Q. [11:35:39] Est-ce que vous êtes en mesure de nous dire le nom des images
14 panoramiques ?

15 R. [11:35:44] Eh bien, c'est une des images panoramiques créées par mon collègue.

16 Q. [11:35:49] Mais les... les images panoramiques, d'une manière générale, qui leur
17 donnait un nom ?

18 R. [11:35:55] Moi et mon collègue. Je ne sais pas quelle est la méthodologie qui était
19 utilisée. Je ne veux pas procéder à des hypothèses ici.

20 Q. [11:36:07] Mais vous êtes celui qui a regroupé les images en dossiers.

21 R. [11:36:10] Oui.

22 Q. [11:36:11] Et qui a fait celui-ci ?

23 R. [11:36:13] Eh bien, ça se faisait par lots. Nous... enfin, mon collègue transmettait
24 ces images panoramiques, il les créait pour moi en lots. Vous devez imaginer que
25 c'est comme un dossier .zip comprenant plusieurs sections, et nous avons ces
26 dossiers qui sont mentionnés. C'est comme cela que c'est classé.

27 Q. [11:36:38] Lorsque vous dites « lui », à qui faites... à qui faites-vous référence ?

28 R. [11:36:44] Mais mon collègue qui a créé ces images panoramiques.

1 Q. [11:36:48] Donc, vous... vous reclassiez ce qui vous était donné par site. Est-ce que
2 vous pouviez vérifier, indépendamment, quelle photographie appartenait à quel
3 groupe ?

4 R. [11:37:03] Non.

5 Q. [11:37:05] Et ce logiciel que vous avez pu utiliser, le... ici le logiciel... si on donnait
6 au logiciel 1 000 images, est-ce qu'il serait en mesure de faire le tri entre les sites, lui-
7 même, ou bien est-ce que ça demande un élément humain, l'intervention d'un
8 élément humain ?

9 R. [11:37:31] Je dois dire que je ne peux pas vous donner cette réponse, parce qu'il y a
10 une différence pour cette production des images. Je ne peux pas vous en dire... je ne
11 peux rien vous dire à ce sujet.

12 Q. [11:37:43] Donc, les images panoramiques étaient dictées par les fils... les fichiers
13 qui étaient prédéterminés. Est-ce que je comprends la méthodologie correctement ?

14 R. [11:37:57] Donc, je fais référence à mon collègue et moi-même. Nous avons les
15 images brutes que nous reprenons... des images, donc... et nous... à partir d'un site,
16 et nous avons toute une série d'images qui sont... qui ont été prises par mon collègue
17 pour créer ces images panoramiques. Il me les donne et nous avons le site... le...
18 fichier du site... le site 1, avec toutes les images panoramiques qu'il a « pris », et
19 cetera. Et ensuite, c'est enregistré.

20 Q. [11:38:40] Donc, s'il y avait un problème à la... au niveau de la première étape
21 pour organiser les photos par fichier, de sites, par exemple, s'il y avait une
22 photographie qui allait dans le mauvais fichier, est-ce que le logiciel serait capable de
23 retrouver cette mauvaise photo ?

24 R. [11:39:00] Je ne sais pas si le logiciel serait en mesure de faire cela. Je pense qu'un
25 réexamen manuel aurait été possible, cela certainement.

26 Q. [11:39:13] Et pour ce qui est des lieux, des sites, est-ce qu'il y avait un moyen
27 indépendant de vérifier leur localisation ?

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [11:39:28] Monsieur le Procureur.

1 M. DUTERTRE : [11:39:35] Oui, Monsieur le Président, Mesdames les juges, je
2 rappelais que le... peut-être qu'on peut... peut-être pas... pas besoin de demander au
3 témoin de sortir. Mais on lui a demandé de faire quelque chose de très précis qui
4 était de pixelliser des panoramiques et de les « *cropper* ». Donc, toutes ces questions,
5 dont certaines sont spéculatives et que j'ai laissé passer, je ne sais pas dans quelle
6 mesure il est capable d'aider la Chambre et de donner des réponses à cela. Il a fait un
7 panoramique ultérieurement, il l'a indiqué, sur ça il peut être interrogé, mais sur le
8 pourquoi du comment du reste, sa tâche a été très spécifique.

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [11:40:28] Maître Sutherland.

10 M^e SUTHERLAND (interprétation) : [11:40:31] Monsieur le Président, j'essaie
11 simplement de comprendre le processus pour arriver à cela, et il est un des seuls
12 témoins qu'on puisse interroger sur ce point ; c'est pour mon... ma propre gouverne.
13 Et je pense que si je comprends mieux, cela permettra au... à la Chambre de mieux
14 comprendre également, savoir où, à quel endroit une erreur peut se glisser, et
15 comment est-ce que cela peut être résolu, et par qui.

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [11:41:08] Monsieur le Procureur, je pense que
17 M^e Sutherland a raison, non, pour comprendre la méthodologie et le système ?

18 M. DUTERTRE : [11:41:17] Le... le témoin a indiqué que le... le *bulk* des
19 panoramiques, c'est pas lui qui les a faits, et la personne qui les a faits va venir
20 témoigner. Donc, M^e Sutherland pourra, utilement, à ce moment-là, poser des
21 questions sur... sur cela, sachant que ce témoin, pour le... l'essentiel des
22 panoramiques, les a pixellisés et « *croppés* ». Il a fait effectivement les drones... les
23 panoramiques à partir des... des vidéos des drones, et un autre panoramique. Mais
24 on pourrait peut-être poser des questions sur ces éléments-là, plutôt que sur les
25 éléments faits par son collègue.

26 M^e SUTHERLAND (interprétation) : [11:42:04] Je vais passer à autre chose, Monsieur
27 le Président.

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [11:42:08] Voilà. Allez-y.

1 M^e SUTHERLAND (interprétation) : [11:42:11]

2 Q. [11:42:11] En ce qui concerne les panoramas, les panoramas aériens, est-ce qu'il
3 peut y avoir des erreurs qui se glissent en ce qui concerne l'orientation ? Est-ce que...
4 est-ce que vous comprenez ?

5 R. [11:42:35] Qu'est-ce que vous entendez par « orientation » en fait ?

6 Q. [11:42:38] Est-ce que ça peut être au mauvais endroit essentiellement ?

7 R. [11:42:46] Je ne comprends toujours pas ce que vous voulez dire par le « mauvais
8 endroit ». Pour préciser la méthodologie qui a été utilisée, ici : donc, on fait... on
9 filme des images vidéo sur un... sur une certaine... sur un certain lieu, avec une...
10 avec des localisations GPS. Le drone décolle en vol vertical jusqu'à une certaine
11 altitude. Ensuite, il tourne sur un axe pour prendre ces images vidéo. Sur ces images
12 vidéo, on a des cadres uniques faites... faits par le logiciel. Et c'est à partir de ces
13 cadres uniques que l'on crée l'image panoramique. Je ne sais pas ce que vous
14 entendez par « orientation » ; peut-être pourriez... puis-je vous donner davantage
15 d'explications à ce sujet.

16 Q. [11:43:51] Je suppose que je... je... ce que... la question que je... je veux poser, c'est
17 s'il est possible qu'il y ait des erreurs qui puissent se glisser à ce stade ?

18 R. [11:43:59] Comment est-ce que vous définiriez une erreur, je ne comprends pas
19 cela ?

20 Q. [11:44:05] Donc, est-ce qu'on peut mesurer, de manière indépendante, les
21 360 degrés, ou bien est-ce qu'on peut prendre une image à 270 degrés, et puis... est-
22 ce que ça créerait un 360 degrés ?

23 R. [11:44:26] Ce sont des images à 360 degrés, parce que vous pouvez détecter
24 lorsqu'il y a un contenu qui manque. Par exemple, si vous êtes dans une salle, si
25 vous êtes debout dans une salle, avec 270 degrés et qu'un mur manque, eh bien, on
26 le voit.

27 Q. [11:44:47] Donc, il est plus facile de dire s'il y a un quatrième mur de la salle qui
28 manque que dans ce... que... en mer, par exemple ?

1 R. [11:45:00] En mer, il peut y avoir une possibilité. D'après mon expérience, je peux
2 dire qu'on peut distinguer s'il y a des éléments qui manquent ; on voit s'il y a des
3 lacunes dans les régions avoisinantes.

4 Q. [11:45:28] Le panorama que vous avez effectué de l'hôtel La Maison, comment est-
5 ce que vous avez procédé à la géolocalisation de cet endroit ?

6 R. [11:45:44] Est-ce qu'il a... est-ce qu'il y a eu une géolocalisation ? Est-ce que... est-
7 ce qu'il y a un GPS ?

8 Q. [11:45:52] Est-ce que vous avez vérifié de manière indépendante où il se trouvait ?

9 R. [11:45:57] Non, j'ai... j'ai simplement travaillé avec les images.

10 Q. [11:46:02] Et est-ce qu'il y avait des problèmes avec la manière dont ces images
11 ont été collectées ?

12 R. [11:46:09] Comme on l'indique dans le rapport, il a... il a été possible de fusionner
13 ensemble les images pour arriver à un certain degré de qualité, oui, dans une
14 certaine mesure.

15 Q. [11:46:30] Qu'est-ce que vous entendez par « dans une certaine mesure », ou à un
16 « certain degré de qualité » ?

17 R. [11:46:37] Eh bien, comme indiqué ici, il y a des images, des images sélectionnées
18 pour... et qui ont été prises en 2013, qui n'ont pas été prises de manière à créer un
19 panoramique, où la meilleure méthodologie n'a pas été appliquée. Donc, ça veut
20 dire, par exemple, qu'il n'y a pas eu... on n'a pas utilisé de trépied. Donc, on essaie
21 de les fusionner ensemble, de les raccrocher ensemble.

22 Q. [11:47:16] Et vous le faites manuellement ?

23 R. [11:47:18] Oui.

24 Q. [11:47:19] Est-ce que cela a été... Est-ce que la raison en était que c'était
25 problématique ?

26 R. [11:47:28] Oui.

27 Q. [11:47:29] Est-ce qu'elles étaient prises à partir de différents points de vue ?

28 R. [11:47:38] Comment est-ce que vous définissez cela ? Je suppose qu'il est

1 inévitable que ça ne soit pas exactement la même chose. Donc, c'est la raison pour
2 laquelle il y a eu ces difficultés.

3 Q. [11:47:55] Et comment est-ce qu'on surmonte ces difficultés ?

4 R. [11:48:00] Il faut trouver des points correspondants, des points dits « *tie* », des
5 points reliés, pour assurer le... le chevauchement des différentes images
6 individuelles.

7 Q. [11:48:23] Et si vous êtes à une distance différente à partir d'un point spécifique...

8 R. [11:48:29] Oui.

9 Q. [11:48:30] Est-ce que vous pouvez... Est-ce que ça peut être corrigé au moment où
10 on raccroche les images ensemble ?

11 R. [11:48:37] Oui.

12 Q. [11:48:38] Et comment est-ce qu'on fait cela ?

13 R. [11:48:40] Eh bien, il y a des difficultés, une transformation. Vous prenez une
14 image d'une zone qui n'est pas exactement proche, vous allez un peu plus loin, vous
15 avez toujours des points correspondants, mais bien entendu, les distances entre ces
16 points sont différentes, donc cela va vous donner un chiffre, une quantité, une
17 proportion d'erreur.

18 Q. [11:49:06] Qu'est-ce que vous entendez par là ?

19 R. [11:49:08] Eh bien, si vous avez deux images, vous avez le même contenu, par
20 exemple, mais ces deux images ont été prises à partir d'une distance différente.
21 C'est-à-dire, par exemple, vous prenez une photo d'un... d'un triangle, d'une voile
22 triangulaire, l'une proche, l'autre plus loin, et vous dites que le cône de ce triangle
23 est au même angle. Et... Et puis, ensuite, vous en avez trois. Il y a un certain... certain
24 degré d'erreur, parce que la distance est différente ; il s'agit d'une question de pixels,
25 la pixellisation est différente.

26 Q. [11:49:58] Donc, vous indiqueriez ça en marge... enfin, vous indiqueriez ça comme
27 étant une marge d'erreur ?

28 R. [11:50:04] Oui.

1 Q. [11:50:05] Est-ce que cela serait indiqué dans votre rapport ?

2 R. [11:50:09] Oui.

3 Q. [11:50:09] Et est-ce que ce risque... est-ce que cela risque de créer des niveaux de
4 distorsion plus importants ?

5 R. [11:50:17] Dans un certain degré... Dans une certaine mesure, oui. Il n'est pas
6 possible de faire fusionner tout ensemble, ce qui est pris de très près, par exemple, et
7 ce qui est pris d'une distance plus éloignée.

8 Q. [11:50:35] Et si une photo est prise d'un coin d'une salle, par exemple, et puis d'un
9 autre coin de la même salle, quel genre de problème est-ce que cela crée ?

10 R. [11:50:47] Eh bien, ça, ça ne fonctionnerait pas. D'abord, vous ne... n'avez pas
11 probablement suffisamment pour pouvoir faire se chevaucher ces images ; la
12 distorsion de perspective de l'image serait trop importante.

13 Q. [11:51:08] Merci beaucoup, Monsieur le témoin.

14 M^e SUTHERLAND (interprétation) : [11:51:13] Je n'ai plus d'autres questions,
15 Monsieur le Président.

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [11:51:18] Maître Sutherland, si je comprends
17 bien, c'est la fin de votre contre-interrogatoire ?

18 M^e SUTHERLAND (interprétation) : [11:51:27] Oui, Monsieur le Président.

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [11:51:31] Très bien, merci beaucoup. Alors,
20 je... évidemment, je... je ne pense pas, mais je pose néanmoins la question au Bureau
21 du Procureur s'il y a des questions supplémentaires.

22 M^{me} SACCHI (interprétation) : [11:51:53] Non, Monsieur le Président, pas de
23 questions.

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [11:52:00] Très bien, merci beaucoup, Madame
25 la Procureur.

26 Monsieur le témoin, je me tourne vers vous. Nous arrivons donc au terme de votre
27 déposition et, au nom de la Chambre, je voudrais vous remercier de nouveau pour
28 avoir répondu, de façon très claire et très précise, aux questions qui vous ont été

1 posées.

2 Votre déposition est à présent terminée. Je vous souhaite une bonne continuation

3 pour votre travail.

4 Et je me tourne vers le Bureau du Procureur. Je comprends bien que notre prochain

5 témoin, le 31^e, ce sera le témoin P-0617. C'est... C'est bien ça ?

6 M. DUTERTRE : [11:53:00] Le prochain témoin, Monsieur le Président, est bien P-

7 0617, lundi prochain. J'ai une hésitation sur le point de savoir si c'est le 31^e ou le 30^e,

8 mais c'est bien 0617, en tout état de cause.

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [11:53:17] Voilà, mais c'est le 31^e, selon mes

10 calculs.

11 Très bien. Alors, ce sera donc pour le lundi 3 mai, à 9 h 30.

12 Nous arrivons au terme de cette audition. Je voudrais remercier, naturellement, les

13 parties et les participants. Je... Je remercie également les sténotypistes et les

14 interprètes. Et puis, je n'oublie pas nos officiers de sécurité, qui sont toujours très

15 fidèles avec nous. Et notre public : aujourd'hui, dans la galerie, nous avons une

16 personne, je remercie la personne ; et je remercie également notre public au loin.

17 À toutes et à tous, je souhaite une bonne fin de journée.

18 Nous allons lever l'audience.

19 L'audience est levée.

20 M^{me} L'HUISSIER : [11:54:13] Veuillez vous lever.

21 (*L'audience est levée à 11 h 54*)